

Liberté Égalité Fraternité



NOTE D'INFORMATION

.n° 23.36 - Juillet 2023

Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2022 ?

À la rentrée 2022, le nombre moyen d'élèves par classe est de 25,9 pour les formations en collège hors Segpa, 30,3 en formations générales et technologiques en lycée et 17,9 pour les formations professionnelles en lycée. Mais le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plusieurs enseignements sont assurés en groupe donc en structures plus petites. En tenant compte des cours assurés en groupes, les constats changent. Ainsi, bien que le nombre d'élèves par classe soit plus important pour les formations générales et technologiques en lycée que pour les formations en collège, les cours en lycée se faisant plus souvent en groupe, un enseignant est face à 24,0 élèves par heure de cours en collège (hors Segpa) et 24,3 en formations générales et technologiques au lycée en moyenne en 2022. Cet indicateur est moins élevé pour les formations professionnelles en lycée avec 15,5 élèves en moyenne et il est le plus faible pour les formations en Segpa avec 12,5 élèves.

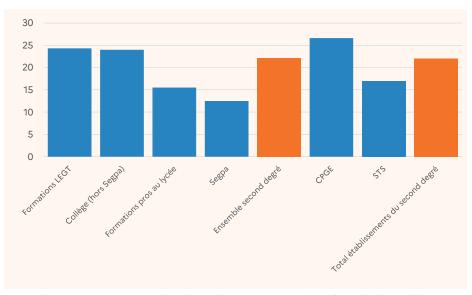
Au total en 2022 pour une heure de cours, un enseignant est face à 22,2 élèves en moyenne pour les formations du second degré, valeur stable depuis plusieurs années. Au collège, les conditions d'encadrement sont plus favorables pour les établissements d'éducation prioritaire. Elles sont aussi plus favorables en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald Auteur : Jean-Éric Thomas, DEPP-A5 Édition : Aurélie Bernardi Maguettiste : Frédéric Voiret

e-ISSN 2431-7632

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plusieurs enseignements sont assurés en groupe donc en structures en général plus petites. Le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, indicateur appelé nombre d'élèves par structure et noté E/S, permet de pallier cette limite. En effet, cet indicateur prend en compte les différences de taille de toutes les structures : classes entières mais aussi groupes ou sous-groupes d'élèves. Ainsi, bien que le nombre d'élèves par classe soit plus important pour les formations générales et technologiques en lycée que pour les formations en collège (30,3 contre 25,9 élèves) (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie), les cours en lycée se faisant plus souvent en groupe, un enseignant en formation collège est face à 24,0 élèves par heure de cours en collège (hors Segpa) et 24,3 en formations générales et technologiques au lycée en 2022 ⊌figure 1.

≥ 1 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2022



Lecture : à la rentrée 2022, un enseignant est chargé de 22,2 élèves en moyenne pour une heure de cours dans le second degré. Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 23.36. DEPP

En 2022, un enseignant du second degré est face à 22,2 élèves en moyenne

À la rentrée scolaire 2022-2023, secteurs public et privé sous contrat confondus, un enseignant dans les établissements du second degré est face à 22 élèves en moyenne pour une heure de cours. Pour les formations post-bac, cet indicateur est plus élevé pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) avec une moyenne de 26,6 élèves à chaque heure. En revanche, il est plus faible

en STS (17 élèves) car les effectifs des classes sont moindres et davantage de travaux pratiques y sont assurés.

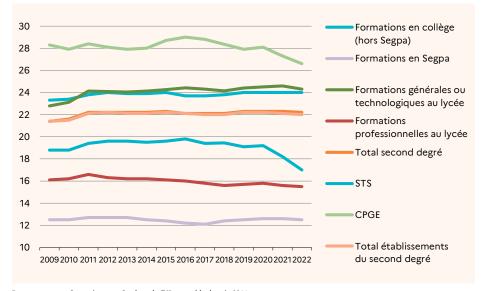
Finalement, si on se restreint aux formations du second degré, un enseignant est face à 22,2 élèves en moyenne pour une heure de cours. Cet indicateur est plus faible dans les formations professionnelles au lycée (15,5 élèves en moyenne) et dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) avec 12,5 élèves. Toutes formations confondues, le nombre d'élèves par structure est stable depuis 2011 **√ figure 2**. Au collège, la démographie des élèves était plutôt à la hausse jusqu'en 2020 (avant une légère baisse depuis 2021) et explique en grande partie la légère hausse du E/S au collège (23,7 en 2017 et 24 en 2022) comme en Segpa (12,1 en 2017 et 12,5 en 2022). Depuis 2020, le nombre d'élèves inscrits dans les formations post-bac au lycée diminue, ce qui explique la baisse de l'indicateur E/S en STS (de 19,2 à 17 élèves) comme en CPGE (de 28,1 à 26,6 élèves).

Dans le second degré, l'indicateur E/S est plus faible dans le secteur public (21,8 élèves en 2022) que dans le secteur privé (24 élèves) (voir « Pour en savoir plus » - figure 3). Il en est de même pour l'ensemble des établissements du second degré (en y intégrant les formations post-bac) avec des E/S respectifs de 21,6 et 23,7 élèves. La différence est de près de 3 élèves pour les formations en collège hors Segpa (23,4 dans le public contre 26,2 dans le privé) mais est faible pour les formations générales et technologiques en lycée (respectivement 24,2 et 24,7 élèves). Ce nombre moyen est en baisse pour les formations professionnelles en lycée tant dans le secteur public (de 16,3 à 15,2 élèves entre 2011 et 2022) que dans le secteur privé (de 17,7 à 16,5 élèves).

Un encadrement plus favorable pour les disciplines du domaine des services et de la production que pour les disciplines générales

L'indicateur E/S dépend fortement de la discipline de l'enseignant. Ainsi, pour les formations au collège (y compris les enseignements en Segpa), l'indicateur E/S varie de 23,2 élèves en physique-chimie ou science de la vie et de la Terre à 25,9 élèves en éducation musicale (voir « Pour en savoir plus » - figure 4). Au contraire, parmi les formations générales et technologiques au lycée, les conditions d'encadrement sont plus favorables en éducation musicale (14,8 élèves) et arts plastiques (19,6 élèves), disciplines qui sont proposées dans certains établissements comme enseignement de spécialité « Arts ». En revanche, les effectifs sont plus nombreux en philosophie ou histoire-géographie (28 élèves) et en éducation physique et sportive avec 31,5 élèves. Pour les formations professionnelles, une heure de cours est assurée devant une moyenne

≥ 2 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat



Lecture: toutes formations confondues, le E/S est stable depuis 2011. **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source: DEPP, bases relais, Sysca.

Réf.: Note d'Information, n° 23.36. DEPP

de 15,8 élèves pour les enseignements de mathématiques et des disciplines du domaine des services (principalement «Économie et gestion») contre 13,6 élèves pour les disciplines du domaine de la production, cours plus souvent assurés devant des petits groupes en ateliers. Il en est de même pour les formations des sections de techniciens supérieurs (STS) où le E/S pour les disciplines du domaine de la production est de 14,3 élèves contre 16,7 élèves pour les disciplines générales et de 19,1 pour les disciplines du domaine des services. Les enseignants de langues vivantes ont moins d'élèves pour une heure de cours en CPGE (21,4 élèves) qu'au collège (23,4 élèves) et que pour les formations générales et technologiques (22,6 élèves) mais davantage qu'en STS (17,2 élèves) et qu'en formations professionnelles (15,2 élèves).

Dans les collèges en réseaux d'éducation prioritaire, plus d'heures enseignées en groupe

En 2022, l'indicateur E/S pour les formations en collège (y compris Segpa) du secteur public, est de 20,2 élèves pour les établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), et de 21 élèves pour les établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire (REP) contre 23,5 élèves pour les établissements hors éducation prioritaire du secteur public et 26 élèves dans l'ensemble du secteur privé sous contrat ¥figure 5. De la même manière, alors que 4,8 % des heures dispensées en

collège public hors éducation prioritaire s'effectuent dans des structures inférieures ou égales à 10 élèves, cette part atteint 6,9 % pour les collèges classés en REP et 8,1 % pour ceux classés en REP+.

La part des heures effectuées en groupe est légèrement supérieure dans les collèges situés en REP+ (23,4 %) que pour ceux du public hors éducation prioritaire (22,6 %) mais bien plus que dans les collèges privés dans lesquels seules 15 % des heures sont enseignées devant des groupes d'élèves. Ces écarts entre collèges en éducation prioritaire et collèges hors éducation prioritaire se retrouvaient déjà les années précédentes (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie).

De meilleures conditions d'encadrement dans les communes situées en milieu rural

Pour une formation en collège (y compris enseignements en Segpa), l'indicateur E/S varie selon le profil de la commune (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie). Ainsi, dans le secteur privé sous contrat en métropole, les structures les plus importantes en moyenne sont dans les communes urbaines très denses (26,7 élèves), puis dans les communes urbaines denses et les petites villes (25,9 élèves), les communes dans les bourgs ruraux et les communes périurbaines (24,5 élèves) puis dans les communes situées dans le rural éloigné ou le rural périphérique (23,3 élèves) ≥ figure 6. Dans le secteur public, les communes rurales (éloignées ou périphériques) et les communes

≥ 5 Les indicateurs d'encadrement dans l'éducation prioritaire à la rentrée 2022 pour les formations en collège (y compris Segpa)

| Indicateur | | | | | | | |
|---|------|------|--------------------------|----------------------------------|-------|------------------|----------|
| | REP+ | REP | Éducation prioritaire | Hors éducation prioritaire | Total | Secteur privé | Ensemble |
| Nombre d'élèves par structure | 20,2 | 21,0 | 20,7 | 23,5 | 22,8 | 26,0 | 23,4 |
| Part d'heures en groupe en % | 23,4 | 22,0 | 22,5 | 22,6 | 22,6 | 15,0 | 21,1 |
| Part d'heures en structure inférieure à 10 élèves en % | 8,1 | 6,9 | 7,3 | 4,8 | 5,4 | 2,8 | 4,9 |

Lecture : pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire REP+, le nombre moyen d'élèves par structure est de 20,2. De plus, 23,4 % des heures sont effectuées en groupe et 8,1 % des heures d'enseignement sont effectuées dans une structure inférieure ou égale à

Champ: France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat, enseignants chargés d'élèves de collège à l'année.

Source: DEPP, bases relais, Sysca.

Réf.: Note d'Information, n° 23.36, DEPP

≥ 6 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2022 selon le profil de la commune du collège

| Profil de la commune | Éducation prioritaire public | Hors éducation prioritaire Public | Secteur public | Secteur privé | Ensemble |
|-------------------------------------|------------------------------------|--|-------------------|------------------|----------|
| Urbain très dense | 20,7 | 23,9 | 22,8 | 26,7 | 23,6 |
| Urbain dense et petites villes | 20,4 | 23,6 | 23,0 | 25,9 | 23,6 |
| Rural bourg et périurbain | 20,4 | 23,4 | 23,2 | 24,5 | 23,5 |
| Rural éloigné et rural périphérique | 19,5 | 22,5 | 22,4 | 23,3 | 22,6 |
| Ensemble métropole | 20,5 | 23,5 | 22,9 | 26,0 | 23,5 |
| DROM | 21,8 | 22,5 | 21,9 | 27,4 | 22,3 |
| Total | 20,7 | 23,5 | 22,8 | 26,0 | 23,4 |

Lecture : dans les collèges du secteur public situés en éducation prioritaire, le E/S est de 20,7 pour les établissements situés dans une commune urbaine très dense et de 195 pour les établissements situés dans une commune rurale éloignée ou périphérique.

Champ: France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat, formations en collège (y compris Segpa). Source: DEPP, bases relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 23.36. DEPP

urbaines très denses ont un indicateur E/S plus faibles que pour les autres communes (respectivement 22,4 et 22,8 élèves) mais cette moyenne s'explique par la plus forte présence d'établissements situés en éducation prioritaire dans les communes urbaines très denses. Pour les collèges publics hors éducation prioritaire, une heure de cours dans les établissements des communes urbaines très denses est assurée devant 23,9 élèves soit un peu plus que dans les communes urbaines denses ou les petites villes (23,6 élèves) et les communes rurales éloignées ou périphériques (22,5 élèves). Dans les DROM, l'indicateur E/S est plus faible qu'en métropole (22,3 contre 23,5 élèves). Il est, en revanche, plus élevé dans les DROM pour les établissements du secteur privé sous contrat (27,4 contre 26 élèves) et pour les établissements situés en éducation prioritaire (21,8 contre 20,5 élèves). Ce dernier constat s'explique notamment par la présence de la totalité de l'académie de Mayotte en

éducation prioritaire, académie pour laquelle l'indicateur E/S (24,4 élèves) est supérieur à celui des autres DROM (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie).

Moins d'élèves par heure de cours dans les petits établissements

Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les collèges (y compris les formations en Segpa) les plus petits. Ainsi, dans le secteur public, un enseignant fait cours devant 21,1 élèves en moyenne dans un établissement de moins de 300 élèves contre 22.5 élèves dans un établissement de 300 à 500 élèves (voir « Pour en savoir plus » - figure 7). Dans les établissements comptabilisant 1000 élèves ou plus, un enseignant est face à 23,8 élèves pour une heure de cours. Le constat est identique pour les collèges privés dans lesquels un enseignant est face à 22,6 élèves dans les établissements

de moins de 300 élèves, 26,2 élèves dans ceux dont l'effectif est compris entre 300 et 500 élèves et 28 élèves pour les collèges de 1 000 élèves ou plus. En effet, davantage d'élèves peuvent être intéressés par certaines options dans les établissements les plus grands, permettant une optimisation des tailles des structures.

Le constat est le même pour les formations générales et technologiques au lycée. Dans le secteur public, les établissements avec moins de 400 élèves qui suivent ces formations ont un E/S de 20,4 élèves contre 23,3 élèves dans un établissement de 400 à 800 élèves et 25,2 élèves pour ceux de 1 300 élèves ou plus (voir « Pour en savoir plus » - figure 8). Dans le privé sous contrat, cet indicateur est respectivement de 22,3 élèves, 25,7 élèves et 274 élèves

Moins d'élèves par heure de cours pour les formations technologiques

L'offre en voie technologique est davantage développée dans le secteur public (23 % des heures de formations générales et technologiques en lycée public) que dans le secteur privé (17 %) (voir « Pour en savoir plus » - figure 9). Les élèves qui suivent des formations technologiques bénéficient de conditions d'encadrement un peu plus favorables que ceux en formation générales puisque l'indicateur E/S vaut 23 élèves en première technologique contre 24,8 en première générale et 22 en terminale technologique contre 24,5 en terminale générale dans le secteur public. Il en est de même dans le secteur privé. Plus précisément, les indicateurs E/S en première STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) sont de 24,5 dans le public et 25,2 dans le privé, conditions d'encadrement proches de la première générale. En revanche, les filières technologiques plus scientifiques comptent moins d'élèves pour une heure de cours. Ainsi, les classes de première STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et surtout STL (sciences et technologies de laboratoire) ont un indicateur E/S de 21,9 et 17,2 élèves dans le public (21,4 et 15,8 élèves dans le privé). En effet, ces formations attirent moins d'élèves que la première STMG et la première générale et proposent davantage de travaux pratiques en petits groupes. À l'exception de la première STMG, en moyenne, une heure de cours en première ou terminale technologique se déroule devant moins d'élèves dans le secteur privé que dans le public (à l'inverse des formations en seconde, première et terminale générales).

En 2022, deux heures sur trois sont enseignées en groupe en première et terminale générales contre une sur deux avant 2019

Depuis 2019, en première générale, 67 % des heures de cours sont réalisées en groupe, contre 50 % à la rentrée 2018 ≥ figure 10. En effet, la réforme du lycée a eu un impact direct sur les formations de première générale en 2019 et de terminale générale en 2020. Cette réforme a notamment consisté à créer une unique formation générale à la place des séries S, ES et L. Pour personnaliser leur parcours, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité à raison de 4 heures de cours hebdomadaire par spécialité en première (2 enseignements de 6 heures en terminale). Or, des élèves d'une même classe peuvent choisir des combinaisons de spécialités différentes et des élèves de classes différentes peuvent choisir le même enseignement de spécialité et être ainsi placés dans un même groupe pour suivre cet enseignement. En conséquence, le nombre d'heures effectuées en groupe d'élèves augmente par rapport au nombre d'heures données en classe entière.

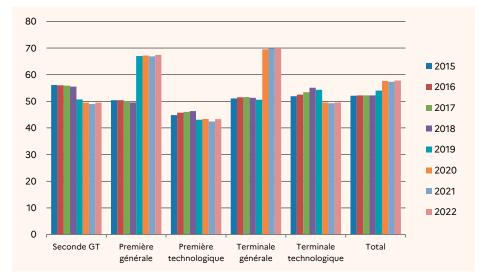
Pour les formations professionnelles, moins d'élèves par heure de cours en CAP qu'en bac professionnel

Pour les formations assurées dans les lycées professionnels, un enseignant est face à 16,5 élèves en moyenne pour une heure de cours de niveau baccalauréat professionnel soit sensiblement plus qu'en CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) avec une moyenne de 12,3 élèves (voir « Pour en savoir plus » - figure 11). Une heure de cours en troisième prépa-métiers (une formation de niveau collège assurée dans les lycées professionnels) est assurée devant 16,9 élèves en moyenne contre 9,7 élèves dans les CAP en un an. Comme pour les enseignements en formations générales et technologiques, l'indicateur E/S est plus faible en terminale professionnelle (15,7 élèves) qu'en première professionnelle (16,7 élèves) et en seconde professionnelle (17,2 élèves). Pour les CAP en deux ans, les conditions d'encadrement sont aussi plus favorables en deuxième année (11,5 élèves) qu'en première année (13,1 élèves).

En formations professionnelles, l'indicateur E/S varie avec des domaines de spécialité diversifiés

Les différentes formations professionnelles peuvent être regroupées en domaines de

≥ 10 Part des heures effectuées en groupe de 2015 à 2022

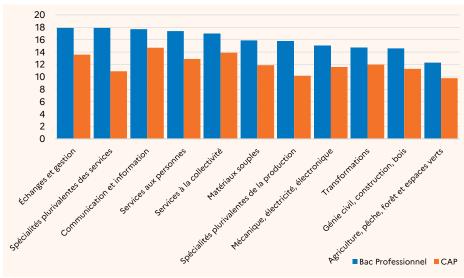


Lecture : en première générale, la part d'heures de cours en groupe est passée de 50 % à 67 % entre 2018 et 2022. Champ: France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat. Formations générales et technologiques au lycée.

Source: DEPP, bases relais, Sysca.

Réf.: Note d'Information, n° 23.36. DEPP

≥ 12 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) par domaine de spécialité pour la voie professionnelle dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2022



Lecture : à la rentrée 2022, dans le domaine de spécialités « Échanges et gestion », un enseignant est en charge de 17,9 élèves en moyenne pour une heure de cours en bac professionnel contre 13,6 élèves en CAP

Champ: France métropolitaine + DROM - Public et privé sous contrat. Formations professionnelles au lycée.

Source: DEPP, bases relais, Sysca

Réf.: Note d'Information, n° 23.36. DEPP

spécialité. Pour les formations qui préparent un baccalauréat professionnel, l'indicateur E/S est plus élevé dans des domaines de spécialité liés aux services notamment «Échanges et gestion» (17,9 élèves), qui inclut les formations de commerce et de vente, et plus faible dans le domaine « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (12,3 élèves), les lycées agricoles n'étant pas dans le champ de cette étude **□ figure 12**. Dans les domaines liés à la production, cet indicateur est autour de 15 élèves dans les domaines de spécialité « Mécanique, électricité, électronique » et «Transformations» qui comprend des formations liées à l'agro-alimentaire mais aussi relatives au génie climatique. Pour les

formations en CAP, l'indicateur E/S dans les domaines de service est aussi plus élevé que dans les domaines de production. Il est notamment de 14,7 élèves dans le domaine «Communication et information» et de 13,9 élèves dans le domaine des services à la collectivité contre 11,3 élèves dans le domaine «Génie civil, construction, bois».

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.36, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques